



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Remboursement d'une consultation médicale

Vérfié le 10 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Pour un enfant \(moins de 16 ans\) \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10874\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10874)

Lorsque vous consultez un médecin, le montant du remboursement varie en fonction de plusieurs critères : respect du [parcours de soins coordonnés: *titleContent*](#), discipline (généraliste ou spécialiste) et le [conventionnement du médecin: *titleContent*](#).

Respect du parcours de soins coordonnés

Tous les bénéficiaires de l'Assurance maladie sont remboursés partiellement des frais de consultation d'un médecin.

Les tarifs de remboursement des consultations médicales diffèrent selon que le médecin est généraliste ou spécialiste. De plus, parmi les spécialistes, certains bénéficient de tarifs particuliers : psychiatres, neuropsychiatres, neurologues, pédiatres et cardiologues.

Le remboursement de votre consultation varie également en fonction du type de [conventionnement du médecin \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17042\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17042). Le médecin conventionné de secteur 1 applique le tarif fixé par convention avec l'Assurance maladie. Le médecin conventionné de secteur 2 pratique des honoraires libres.

Le [médecin correspondant: *titleContent*](#) peut être consulté pour un avis ponctuel avec l'accord de votre médecin traitant. Les tarifs de ce médecin sont spécifiques.

Lorsque vous avez déclaré un médecin traitant, vous pouvez consulter directement certains spécialistes (pas besoin de l'accord de votre médecin traitant).

Un contrat d'accès aux soins est mis en place progressivement. Ce contrat encadre les dépassements d'honoraires (ils sont autorisés mais limités). Vous pouvez savoir si votre médecin y a adhéré en consultant le [site ameli.direct](http://annuaire.sante.ameli.fr) [☞ \(http://annuaire.sante.ameli.fr\)](http://annuaire.sante.ameli.fr) .

Médecin traitant

Généraliste

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un généraliste

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	25 €	25 €	16,50 €
Secteur 1 (consultation complexe: <i>titleContent</i>)	46 €	46 €	31,20 €
Secteur 1 (consultation très complexe: <i>titleContent</i>)	60 €	60 €	41 €
Adhérent au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	25 €	16,50 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	15,10 €



A savoir : ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>).

Spécialiste

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un spécialiste

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	25 €	25 €	16,50 €
Secteur 1 (<i>consultation complexe:</i> <i>titleContent</i>)	46 €	46 €	31,20 €
Secteur 1 (<i>consultation très complexe:</i> <i>titleContent</i>)	60 €	60 €	41 €
Adhérent au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	25 €	16,50 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	15,10 €

➔ **A savoir :** ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>).

Psychiatre, neurologue

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un psychiatre ou neurologue

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	39,70 €	39,70 €	26,79 €
Secteur 1 (<i>consultation très complexe:</i> <i>titleContent</i>)	60 €	60 €	41 €
Adhérent au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	39,70 €	26,79 €
Secteur 2	Honoraires libres	39 €	26,30 €

➔ **A savoir :** ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>).

Médecin correspondant (régulier)

Généraliste

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un généraliste

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	26 €	26 €	17,20 €
Adhérent au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	26 €	17,20 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	15,10 €

➔ **A savoir :** ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>).

Spécialiste

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un spécialiste

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	28 €	28 €	18,60 €
Adhérant au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	28 €	18,60 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	15,10 €

➔ **A savoir :** ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>).

Médecin correspondant (ponctuel)

Spécialiste

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un spécialiste correspondant ponctuel

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	50 €	50 €	34 €
Adhérant au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	50 €	34 €
Secteur 2	Honoraires libres	50 €	34 €

➔ **A savoir :** ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>).

Psychiatre, neurologue

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un psychiatre ou neurologue correspondant ponctuel

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	62,50 €	62,50 €	42,75 €
Adhérant au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	62,50 €	42,75 €
Secteur 2	Honoraires libres	62,50 €	42,75 €

➔ **A savoir :** ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>).

Spécialiste

Gynécologue et ophtalmologue

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un gynécologue ou un ophtalmologue

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	28 €	28 €	18,60 €
Secteur 1 (<i>consultation très complexe: titleContent</i>)	46 €	46 €	31,20 €
Adhérent au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	28 €	18,60 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	15,10 €

➔ **A savoir :** ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>).

Psychiatre (patient de 16 à 25 ans)

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un psychiatre (patient de 16 à 25 ans)

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	43,70 €	43,70 €	29,59 €
Secteur 1 (<i>consultation très complexe: titleContent</i>)	60 €	60 €	41 €
Adhérent au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	43,70 €	29,59 €
Secteur 2	Honoraires libres	39 €	26,30 €

➔ **A savoir :** ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>).

🔍 **A noter :** certaines consultations complexes à fort enjeu de santé publique (comme la 1^{ère} consultation d'une jeune fille de 15 à 18 ans souhaitant obtenir une contraception) sont prises en charge à 100 %.

Hors parcours de soins coordonnés

Tous les bénéficiaires de l'Assurance maladie sont remboursés partiellement des frais de consultation d'un médecin. Hors parcours de soins le taux de remboursement est de 30 % du *tarif conventionnel: [titleContent](#)* et le taux du ticket modérateur est de 70 %.

Généraliste

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un généraliste (hors parcours de soins)

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	25 €	25 €	6,50 €
Adhérent au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	25 €	6,50 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	5,90 €

Spécialiste

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un spécialiste (hors parcours de soins)

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	33 € minimum	25 €	6,50 €
Adhérent au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	25 €	6,50 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	5,90 €

Psychiatre, neurologue

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un psychiatre ou un neurologue (hors parcours de soins)

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	52 € minimum	39,70 €	15,71 €
Adhérent au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	39,70 €	15,71 €
Secteur 2	Honoraires libres	39 €	14,9 €

Cardiologue

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un cardiologue (hors parcours de soins)

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 1 €)
Secteur 1	58 € minimum	45,73 €	21,01 €
Adhérent au contrat d'accès aux soins	Honoraires avec dépassement maîtrisé	45,73 €	21,01 €
Secteur 2	Honoraires libres	45,73 €	21,01 €

Textes de loi et références

- Code de la sécurité sociale : articles L162-1 à L162-1-22 [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006156028&cidTexte=LEGITEXT000006073189) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006156028&cidTexte=LEGITEXT000006073189>)
Conditions de prise en charge par l'Assurance maladie d'un acte ou d'une prestation (article L162-1-7)
- Code de la sécurité sociale : articles L162-5 à L162-5-4 [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006186122) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006186122>)
Contenu des conventions définissant les rapports entre l'Assurance maladie et les médecins (article L162-5)
- Code de la sécurité sociale : article L162-5-10 [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006740760) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006740760)
Remboursement par l'Assurance maladie sur la base d'un tarif d'autorité pour les médecins non conventionnés (article L162-5-10)
- Code de la sécurité sociale : articles L160-13 à L160-16 [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA0000031670001&cidTexte=LEGITEXT000006073189) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA0000031670001&cidTexte=LEGITEXT000006073189>)
Participation de l'assuré (article L322-2)
- Code de la sécurité sociale : articles R160-5 à R160-20 [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA0000031795495&cidTexte=LEGITEXT000006073189) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA0000031795495&cidTexte=LEGITEXT000006073189>)
Montant de la participation de l'assuré
- Arrêté du 20 octobre 2016 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016 [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT0000033285608) (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT0000033285608>)
- Décision du 21 juin 2017 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035542928) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035542928>)
Consultations complexes et très complexes

Services en ligne et formulaires

- **Ameli en ligne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3049>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- **Tarifs conventionnels des médecins** [↗](https://www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/facturation-remuneration/tarifs) (<https://www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/facturation-remuneration/tarifs>)
Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
- **Consultations médicales : tarifs et règles de remboursement** [↗](https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/consultations/metropole) (<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/consultations/metropole>)
Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
- **Taux de remboursement** [↗](https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/tableau-recapitulatif-taux-remboursement/tableau-recapitulatif-taux-remboursement) (<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/tableau-recapitulatif-taux-remboursement/tableau-recapitulatif-taux-remboursement>)
Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
- **Annuaire santé - Site Ameli** [↗](http://annuaresante.ameli.fr/) (<http://annuaresante.ameli.fr/>)
Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires

-

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0